

Le Petit Cassinois

CCAS

Le repas des aînés
Registre population vulnérable
Ateliers cognitifs

LES ÉCOLES DE SAINT-CASSIN

L'ancienne école route de Lyon
Retour sur l'inauguration
Inscriptions rentrée 2023

LE RECENSEMENT

Connaissez nos agents recenseurs

LE TRI DES DÉCHETS

Nouvelles consignes

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi et comment
économiser notre énergie ?





Chères Saint-Cassinoises et chers Saint-Cassinois,

La fin de l'année approche et nous avons tous envie de penser à nous retrouver en famille et à oublier les tracas de la vie quotidienne. Malheureusement l'actualité ne nous le permet pas complètement. Les virus n'ont pas décidé de respecter la trêve des confiseurs, les conflits sont à notre porte, l'inflation et les problèmes énergétiques sont très présents.

La mairie se mobilise pour mettre à jour le registre communal d'alerte. Vous trouverez ainsi dans ce bulletin un document à remplir et à nous retourner pour les personnes concernées.

Le bulletin fait aussi un zoom important sur la sobriété énergétique. Les maires ont été réunis par le Préfet afin de les informer sur les dispositions à prendre en cas de coupure de courant. Nous communiquerons bien évidemment avec toute la population, dès que les informations seront plus précises par l'intermédiaire du site de la commune et de « Panneau Pocket ». D'ores et déjà, je vous incite à suivre les actualités sur **ecowatt**.

Nous souhaitons aussi mettre en place, en lien avec la gendarmerie, un nouveau dispositif « Participation Citoyenne ». Notre commune ne note pas une augmentation des délits, mais ce dispositif devrait permettre de développer encore la prévention comme nous le faisons déjà avec « Panneau Pocket » lorsque la gendarmerie nous signale des cambriolages.

Revenons à un peu plus de légèreté. Ce second trimestre a été marqué par l'inauguration de l'école. Le nombre de personnes présentes et la bonne ambiance nous ont montré l'importance de ces temps conviviaux. Cette année, nous espérons pouvoir vous accueillir le 13 janvier à la salle polyvalente pour les vœux. Ce sera la première fois depuis le début de ce mandat. Dans la même idée, nous réunirons durant le 1er semestre les nouveaux habitants de la commune et les parents des enfants nés en 2021 et 2022.

Ces rencontres sont essentielles pour maintenir la spécificité de notre commune : un village rural aux portes de Chambéry où les habitants se connaissent et s'entraident. C'est d'autant plus important à un moment où de nouveaux habitants s'installent.

Un recensement de la population est organisé en janvier-février. Je vous demande de réserver un bon accueil aux agents recenseurs. Ce recensement est très important puisqu'il a des conséquences sur les dotations budgétaires et donc sur le budget communal.

Je vous laisse lire ce bulletin très dense qui vous permet de suivre l'actualité de la commune. Je remercie l'ensemble de la commission communication pour la qualité des articles et les secrétaires, en particulier Isabelle, pour la mise en page. Je profite de cet éditorial pour saluer l'implication et l'engagement de l'ensemble des agents, anciens et nouveaux au service de la collectivité.

Je termine en vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous le vendredi 13 janvier à la salle polyvalente.

Le maire, Jocelyne Gougou

Prochains événements		
13 janvier 2023	Vœux du maire	Salle polyvalente
18 janvier 2023	Amicale La Cascade	Assemblée Générale
31 janvier 2023	Réunion publique Chemins Ruraux	Salle polyvalente
18 février 2023	ACCA	Boudins à la chaudière
25 février 2023	Sou des Écoles et Amicale La Cascade	Carnaval
7 avril 2023	Sou des Écoles	Chasse aux œufs
29 avril 2023	Entente Val d'Hyères	Fête de la bière
30 juin 2023	Sou des Écoles	Fête de l'école

Enfouissement des réseaux secteur du carrefour de l'Oratoire

Énedis a prévu d'enterrer une ligne moyenne tension entre les chefs-lieux de Saint-Cassin et de Montagnole pour relier les deux réseaux en cas de panne.

A cette occasion, la mairie a demandé une étude pour l'enfouissement des autres réseaux existants y compris la fibre pour permettre la suppression des 10 poteaux présents le long des voies de circulation tout en gardant le poteau situé au carrefour car il sert de lampadaire.

Le SDES a fait une étude technique et financière de l'opération :

- Montant total : 120 000 €
- À charge du SDES : 40 500 €
- À charge de la commune : 78 500 €



Une demande de subvention a été demandée au Fonds Départemental d'Équipement des Communes. Si le reste à charge pour la commune demeure élevé, l'enfouissement de tous les réseaux est une opportunité qu'il convenait de concrétiser dans le prolongement des travaux réalisés sous le dernier mandat.

Avis de la commune concernant la carrière Vicat à Montagnole.

Dans le cadre de l'enquête publique relative au prolongement de l'exploitation pour 30 ans et à l'extension de la carrière située sur la commune de Montagnole, le conseil municipal de Saint-Cassin devait émettre un avis car notre commune est située à moins de 3 km de cette carrière.

Les conseillers se sont interrogés sur la nécessité d'une extension de 15 ha au regard de l'impact environnemental sur la population même si une extraction locale est à privilégier.

Ils ont pris bonne note de la mise en service d'un convoyeur souterrain pour transporter les matériaux de la carrière jusqu'à l'usine de la Révériaz. Cependant ils regrettent l'absence de date pour l'utilisation de ce mode de transport et la poursuite du transfert par camions d'environ 150 000 tonnes par an.

Le conseil à l'unanimité a donc émis un avis défavorable au dossier présenté et considère que la mise en service du transport souterrain est un préalable à l'extension de la carrière.



Déchetterie mobile

Le service de déchetterie mobile organisée par Grand Chambéry était présent à Saint-Cassin le vendredi 9 septembre dernier. 2,5 tonnes de déchets ont ainsi pu être collectés pour 52 passages enregistrés.

Pour l'année 2023, les dates de présence de la déchetterie mobile sur la commune seront les suivantes :

Vendredi 17 mars
Samedi 3 juin

Mercredi 13 septembre
Mardi 5 décembre



**Le maire et les conseillers municipaux
vous convient à la cérémonie des Vœux
le vendredi 13 janvier à 19h
à la salle polyvalente.**



Actualités communales



Nos agents communaux

Christelle remplace Sara à la cantine et

Yoann secondera Marc toute l'année.



Christelle prend la suite de Sara à la cantine, où elle réchauffe et sert les repas aux enfants. Elle s'occupe également de l'entretien des bâtiments communaux.

Elle aime se retrouver aux fourneaux pour préparer de bons repas à partager avec sa famille, et elle chausse souvent ses skis pour dévaler les pistes enneigées.

Suite à son emploi estival, Yoann a fini par intégrer l'équipe des agents territoriaux. Vous le croiserez sur Saint-Cassin avec une bêche, un tracteur, ou tout autre outil et véhicule pour entretenir bâtiments et terrains de notre commune.

Véhicules communaux.

Après quelques réparations, le Kangoo a passé le contrôle technique. En revanche le camion benne, qui avait 20 ans, a fait l'objet de nombreuses observations qui entraînaient de coûteuses réparations en particulier sur le châssis très abimé.

Le devis important nous a conduit à le remplacer par un camion neuf d'un montant de 41 496.67 €. L'ancien camion a fait l'objet d'une reprise de 6 000 €.

Nous avons complété le financement par un emprunt d'un montant de 29 000 € à 2,25 %.



Illuminations / éclairages de Noël

Après ces dernières années avec peu, voire aucune illumination de Noël, et suite à une crise Covid compliquée, nous sommes heureux de vous annoncer que la magie de Noël va de nouveau opérer sur notre commune !

Finis les anciens équipements (datant de plus de 15 ans) devenus obsolètes, non fonctionnels, trop coûteux en énergie !

Place à de nouvelles illuminations, de nouveaux matériels, plus féériques les uns que les autres et surtout, la commune étant soucieuse de sa consommation, tous les équipements sont en LED, afin de consommer 7 fois moins en énergie qu'auparavant !

Notre commune sera donc illuminée à compter du jeudi 15 décembre sur les tranches horaires journalières suivantes : de 6h30 à 8h et de 18h à 23h.



Dès janvier 2023, vous pouvez inscrire vos enfants nés en 2020 à l'école de Saint-Cassin en présentant à la mairie les documents suivants :

- ◆ Formulaire d'inscription (à demander à la mairie : mairie@saint-cassin.com) ou à télécharger sur le site de la mairie),
- ◆ Formulaire d'autorisation d'inscription du deuxième parent si celui-ci n'est pas présent en mairie lors de l'inscription (à demander à la mairie ou à télécharger sur notre site).
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Livret de famille,
- ◆ Si votre enfant est scolarisé dans une autre commune et va rejoindre l'école de Saint-Cassin, il faudra fournir un certificat de radiation.



Ne tardez pas !

Urbanisme

PERMIS DE CONSTRUIRE

GROSJEAN Yannick	Route de la Désertaz	Modifications façade
JACQUET Samuel	Route des Huires	Construction piscine et abri vélo

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ANTOINE Jean-Paul	Route des Huires	Installation photovoltaïque
PLOTON Romain	Chemin du Buisson	Installation photovoltaïque
TALBI Lahcen	Route de la Désertaz	Clôture, piscine et abri

État civil



08/07/2022 Côme, fils de Elisa Blanchet et Christophe Dufour
 29/09/2022 Paulin, fils de Aurélie et Nicolas Burdin
 21/10/2022 Livia, fille de Marine Raghay et Terence De Ceglia

Erratum bulletin juillet 2022 : Evy Pavero est la fille et non le fils de Imèn Zouari et Guillaume Pavero

10/09/2022 Mélanie Joyeusaz et Jeremy Cuminatto
 13/08/2022 Mathilde Frison et Grégory Tochon
 22/10/2022 Laura Rossignuolo et Gaëtan Bernard
 29/10/2022 Nadia Belhadj et Gabriel Gougou



10/07/2022 Yvette Dubonnet née Padey
 21/07/2022 Madeleine Duhanneau née Brun
 07/09/2022 Desolina Scalet née Frison
 06/12/2022 Chantal Aubouy née Delahaye

Repas des aînés



Cette année, c'est en octobre qu'a eu lieu notre traditionnel repas des aînés.

Nous étions environ 70 convives à partager un bon déjeuner dans une ambiance musicale agréable, où chacun a pu échanger, et même faire connaissance avec quelques personnes venues rejoindre notre groupe pour la première fois.

Ce repas est l'action phare de notre CCAS, un moment où tous les participants tant invités que membres aiment se retrouver. L'an prochain notre équipe va être renforcée avec l'arrivée de Catherine André, ancienne conseillère municipale à qui nous souhaitons la bienvenue.



Cet été nous avons eu la grande tristesse de perdre un pilier de notre équipe. Mado Duhanneau nous a quittés. Elle était un membre actif du CCAS, où elle était pour chacun d'entre nous une personne sur qui on pouvait compter, toujours présente et à l'écoute et ce, avec ce sourire que ne la quittait pas. Mado, tu étais notre amie, nous ne t'oublierons pas et te remercions pour tout le temps que tu as donné à notre CCAS.

Protection population en cas de crise

Mise à jour du registre communal d'alerte et de protection des populations en cas de crise exceptionnelle

Depuis 2004, les représentants de l'État dans les départements et présidents des conseils départementaux doivent arrêter conjointement « un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels ».

Les maires ont, quant à eux, l'obligation d'établir un registre nominatif des personnes concernées par ce plan du fait de leur âge ou de leur état de santé, résidant à domicile dans leur commune et ayant manifesté leur souhait d'y figurer.

Les personnes résidant à leur domicile et pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes de moins de 65 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'inscription sur ces registres doit résulter d'une démarche volontaire, émanant de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour son compte. **Leur finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de mise en œuvre, sous l'autorité du préfet, du plan départemental d'alerte et d'urgence** : organisation de contacts périodiques avec les personnes inscrites afin de leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires.

Vous trouverez donc dans ce bulletin un document à compléter et à retourner à la mairie.

Ateliers cognitifs

Dans le cadre de la prévention du déclin cognitif, le CCAS de Saint-Cassin vous propose de participer à des ateliers qui permettent de stimuler et de comprendre son fonctionnement cognitif, à travers des jeux qui mettent en évidence la façon dont fonctionne le cerveau.

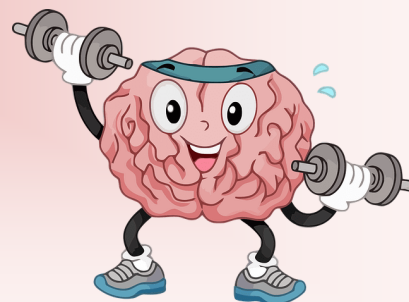
Ces ateliers sont animés par Madame Reinwalt, animatrice certifiée « La Fabrique à Neurones » sur le territoire autour de Chambéry.

Il s'agit d'un cycle de **6 séances** qui se tiendra à la salle polyvalente à raison d'une heure par semaine, et qui concerne toute personne ne présentant pas actuellement de troubles avérés.

Les exercices cognitifs sous forme de jeux pratiqués en groupe visent, entre autres, à améliorer la mémoire, la concentration, la capacité de raisonnement, l'autonomie, ceci dans une atmosphère propice au partage et qui favorise le lien social.

Les personnes intéressées devront se signaler rapidement à la mairie et s'engager à suivre l'intégralité des séances, le groupe étant limité à 12 participants maximum.

En fonction des réponses obtenues, les modalités précises du fonctionnement des ateliers seront communiquées aux personnes intéressées.



Les écoles de Saint-Cassin

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le village de Saint-Cassin comptait deux écoles ! En effet, jusqu'en 1986, il y avait l'école du chef-lieu, et l'école de la route de Lyon.

Dès 1929, des parents du hameau de la Cascade adressent au maire de Saint-Cassin, à plusieurs reprises, un courrier demandant l'ouverture d'une école enfantine, au village de la Cascade de Couz, où l'on dénombrait 23 enfants âgés de 4 à 10 ans.

Huit ans plus tard, en 1937, l'inspecteur d'académie interviendra pour réclamer l'ouverture de cette école, destinée à accueillir une trentaine d'élèves, résidant entre le Pont St-Charles et le hameau de La Cascade.

Il faudra attendre 1952 pour que le projet soit enfin validé par arrêté préfectoral, et en 1956, une institutrice est nommée, Mme Peysson, alors que l'école n'a toujours pas vu le jour... Les enfants sont donc temporairement accueillis dans une pièce de la maison d'Elie Roux, qui se trouve chemin des Brillles, en contrebas de la future école, alors en construction. Les infrastructures sont sommaires : les enfants se lavent les mains dans un bassin, et les toilettes se situent de l'autre côté de la route !!!



On ne connaît pas la date officielle d'ouverture de cette nouvelle école, mais assez rapidement s'ensuit l'ouverture d'une 2^e classe, et c'est le mari de Mme Peysson, qui en sera nommé instituteur.

Malheureusement, d'année en année, les effectifs diminuent, et en 1974 la 2^e classe est fermée.

En 1976, la classe unique compte 13 élèves...mais l'école subsiste encore une dizaine d'années.

A la rentrée de 1986, il n'y a plus que 9 élèves, la fermeture de l'école est alors décidée, 4 jours seulement après la rentrée scolaire !

Et en 1987, le préfet de la Savoie autorise le maire de Saint-Cassin à engager la procédure de désaffectation du bâtiment.

C'est la fin de l'école de la route de Lyon.

Ce bâtiment est devenu un atelier de sérigraphie puis un restaurant. Désormais, cette ancienne école abrite un garage automobile.

À propos ... le sondage se poursuit !

Vous êtes conviés à proposer un nom pour l'école de Saint-Cassin qui n'en a toujours pas, en laissant votre vote dans la boîte prévue à cet effet, installée à la mairie, ou bien en l'envoyant par mail à :

mairie@saint-cassin.com

ou simplement en laissant une enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie.



L'inauguration de l'école

La restructuration et l'extension de l'école primaire ont été réalisées par la commune afin de faire face à l'augmentation des effectifs et à la nécessité d'améliorer la fonctionnalité des locaux existants.

Des classes supplémentaires, une salle des maîtres, autant d'innovations indispensables afin que perdure l'école du village...

La plupart des travaux ont été réalisés par des entreprises locales avec une recherche de performances énergétiques et le réemploi de matériaux existants pour garantir un chantier à faible impact environnemental.

Et donc le samedi 17 septembre, l'école de la commune a été inaugurée en présence des élus, des parents, des professeurs, des élèves. D'anciens enseignants ont aussi répondu à l'invitation : Mmes Bataillou, Jothy, Laslaz, Colly, M. Bouvier. M. Puissant a dû annuler sa présence au dernier moment.

Par petits groupes accompagnés d'élus, les personnes ont pu visiter les nouveaux bâtiments tandis qu'à l'extérieur une exposition de photos scolaires retraçait la vie de l'école depuis des années. Tout le monde a pu observer les nombreuses transformations opérées.

Lieu de culture, lieu d'apprentissage, l'école est aussi et surtout un lieu de vie dans lequel nos enfants doivent se sentir bien.

Ces nouveaux locaux leur apporteront un cadre d'évolution qu'ils sauront s'approprier et respecter.

La commune a une nouvelle fois choisi le meilleur pour ses enfants car l'école, plus que jamais, doit rester une priorité.

Dans un tel environnement, nos enfants pourront accéder à la connaissance mais également aux valeurs qui fondent la citoyenneté.

Le profit qu'ils en tireront sera notre meilleure récompense !



Participation citoyenne

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire et la brigade de gendarmerie locale, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien. La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion. Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adoptée et mis en œuvre.



Une réunion publique avec les élus et le responsable local de la gendarmerie permettra de présenter l'intérêt de la démarche, d'expliquer son contenu et de détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ». Le maire signera ensuite un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Vous êtes intéressés ? Vous souhaitez vous impliquer ? Faites-vous connaître à la mairie en adressant un mail à mairie@saint-cassin.com ou en téléphonant au 04 79 69 47 26.

Recensement de la population

Tous les 5 ou 6 ans, un recensement de la population est effectué à tour de rôle dans toutes les communes afin de connaître le nombre de personnes vivant en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet aussi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations : décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maison de retraite, moyens de transport à développer...)

Sur notre commune deux agents recenseurs ont été recrutés :

Claude Bouchet (qui habite au Platon) pour la partie Est de la commune (les Culées, pont St Charles, le Platon, les Alberges, le Chef Lieu, les Bonnets, l'Oratoire, la Rave).

Christine Pillet (qui habite aux Bonnets) pour la partie Ouest (route de Lyon, les Pierres Bêches, la Cascade, la Désertaz, le Buisson, les Huires, la Combe).



Comme pour le dernier recensement, vous pourrez remplir le questionnaire sur internet.

Merci de réserver un bon accueil à nos agents recenseurs entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

M. Bouchet



Mme Pillet

Le tri plus simple !

Les consignes de tri évoluent à partir du 1er janvier 2023.

Mémotri

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS**



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac
- ✓ Séparés

Emballages en plastique



Petits cartons



Emballages en métal



**EMBALLAGES
EN VERRE**



- ✓ Bien vidés
- ✓ Non lavés

**+ DANS LE BAC JAUNE
À PARTIR DU
1^{ER} JANVIER 2023***

LE TRI
PLUS
SIMPLE !



* en attendant ils restent dans le bac gris

Papiers



COMPOST



**ORDURES
MÉNAGÈRES EN SAC**



Pour plus d'informations, rendez-vous sur grandchambery.fr/tri-des-dechets

Sobriété énergétique

Sobriété énergétique (Source ADEME)

Alors que la France connaît une situation énergétique inédite et devant l'urgence climatique, il est indispensable de réduire nos consommations d'énergie. Comment faire ?



Pourquoi faire des économies d'énergie ?

Certains ont peut-être encore en tête un slogan paru en 1974 dans le contexte du premier choc pétrolier « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ».

Faire des économies d'énergie n'est donc pas un sujet nouveau.

La crise actuelle de l'énergie fragilise l'économie et entraîne une inflation qui rejaille sur la vie de chacun.



Les économies d'énergie sont donc synonymes d'économies financières mais pas seulement. Elles sont également indispensables pour des raisons écologiques, en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et permettent également de limiter l'extraction de nouvelles ressources, pétrole, gaz, charbon et ainsi limiter le risque de dégrader des espaces naturels et de détruire encore davantage la biodiversité.



Pourquoi parle-t-on autant d'économies d'énergie ces derniers mois ?

La France est dans une situation inédite. Pour la première fois depuis très longtemps, si l'hiver est très froid, nous risquons de ne pas disposer d'assez d'énergie pour satisfaire les besoins de toute la population.

La crise ukrainienne a créé une tension sur l'approvisionnement en gaz, qui a vu son prix multiplié par plus de 10 pour 2023, même si l'État essaie de limiter l'impact sur les factures des consommateurs. La production de gaz en France est très limitée, aussi il est nécessaire de préserver au maximum les stocks.

Pour l'électricité, 2 problèmes se cumulent :

- Les prix sur les marchés boursiers sont devenus très élevés, en raison du prix du gaz utilisés dans les centrales électriques ailleurs en Europe.
- En France, un nombre important de réacteurs nucléaires ne fonctionnent pas en raison d'un problème de corrosion. Une partie de l'électricité doit être importée des pays voisins. Les jours où il fera très froid, alors que de nombreux logements sont chauffés à l'électricité, la production électrique risque de ne pas être suffisante, ce qui pourrait entraîner des coupures cet hiver.

Qui doit faire le plus d'économies d'énergie ?

La moitié de l'énergie consommée en France est utilisée pour satisfaire les besoins des logements et des bâtiments tertiaires (49 %). Viennent ensuite les transports avec 28 %, puis l'industrie avec 19 %.



Les gestes d'économie que l'on peut faire à la maison et au bureau ont donc de gros impacts.

L'ADEME a publié des fiches récapitulant les gestes simples permettant de réduire la consommation d'énergie cet hiver.

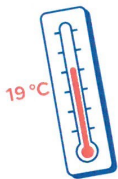
Voici celle concernant les économies à la maison :

10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi

À LA MAISON

L'hiver arrive! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

1 Baisser le chauffage de 1°C pour réduire de 7% votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement.



2 Installer un thermostat programmable pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15% d'économie de chauffage.

3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement: fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.



4 Laisser la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe: éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.

5 Diminuer la consommation d'eau chaude: entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55°C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.

6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer: laver à 30°C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90°C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45% moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.



7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie: éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10% d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).



8 Adopter le numérique responsable: activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9 Cuisiner économe: couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25% d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, démarrer la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).



10 Entretien sa chaudière: c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12%.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto «Eau et énergie: comment réduire la facture?» et le guide «Réduire sa facture d'électricité»

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique: monecowatt.fr

Pour un logement économe longtemps, rendez-vous dans un espace conseil France Rénov'



france-renov.gouv.fr

 0 808 800 700

 Service gratuit + prix appel

Sobriété énergétique

Ecowatt (Source Ecowatt)

Ecowatt aide les Français à mieux consommer l'électricité.

Véritable météo de l'électricité, Ecowatt précise en temps réel le niveau de consommation des Français. Des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Agir sur sa consommation... mais au bon moment

Économisons l'électricité lors des périodes de forte consommation



le matin
08h-13h



le soir
18h-20h

Vous pouvez vous inscrire aux alertes pour être informé en temps réel sur le site :

<https://www.monecowatt.fr>

mais également télécharger l'application.

Vous saurez ainsi s'il y a un risque de coupure de courant à J-3 et si la coupure est effective ainsi que l'horaire à J-1.

Les coupures seront de deux heures entre 7h et 13h et entre 18h et 20h.

Gageons que les gestes de sobriété de chacun permettront d'éviter ces coupures.

Éclairages extérieurs chez soi, les limiter pour préserver les espèces végétales et animales (Source Office Français de la Biodiversité)

L'éclairage artificiel nocturne chez les particuliers s'est considérablement déployé depuis quelques années. Si ces éclairages participent à créer une atmosphère conviviale dans les jardins à la nuit tombée, ils génèrent aussi une pollution lumineuse très néfaste pour les espèces.

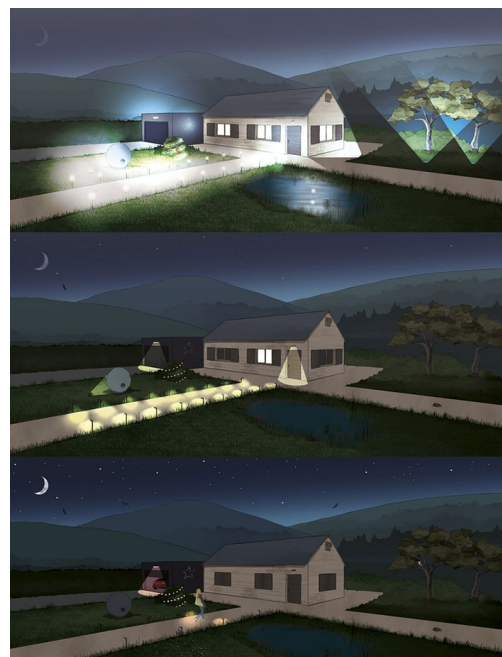
La pollution lumineuse remet en cause l'alternance jour/nuit qui rythme la vie et engendre des impacts sur la biodiversité.

En France, un arrêté ministériel du 27 décembre 2018 prescrit des mesures pour différentes catégories d'usages d'éclairage, qui doivent s'appliquer depuis le 1^{er} janvier 2020 pour toutes les nouvelles installations.

Les particuliers sont concernés dans certains cas, notamment **pour les éclairages de sécurité et de confort** (lampes murales devant la porte de maison ou de garage, éclairages des allées, d'une cour intérieure privative) :



- Privilégier les couleurs chaudes : max autorisée : 3000 k,
- Éclairer uniquement la surface utile,
- Ne pas éclairer le ciel,
- Éclairer ce que l'on souhaite sans débordement excessif autour de la cible,
- Éclairer faiblement.



Cette illustration montre le cas d'un pavillon individuel avec jardin, situé hors agglomération. Elle présente trois niveaux de gestion de l'éclairage, du plus néfaste au plus vertueux pour la biodiversité. Crédit : Aleksandra Delcourt – www.econception.fr

Pour plus d'info :

<https://www.ofb.gouv.fr/limiter-les-eclairages-externes-chez-soi-pour-preserver-les-especes-vegetales-et-animales>

Autopartage organisé par le parc de la Chartreuse

L'autopartage entre particuliers, c'est la mise en commun d'un véhicule entre plusieurs personnes qui définissent ensemble les règles de fonctionnement. Ces règles sont ensuite inscrites dans un contrat d'autopartage. Il se distingue du covoiturage puisque dans le cas de l'autopartage, le véhicule est utilisé pour des trajets différents à des moments différents. Dans le cas du covoiturage, les personnes effectuent ensemble le même trajet.

L'autopartage est économique (partage des frais du véhicule au prorata des km réalisés), écologique (contribue à limiter le nombre de voitures en circulation), convivial (créé un lien de confiance entre les participants) et rationnel (des voitures mieux utilisées).

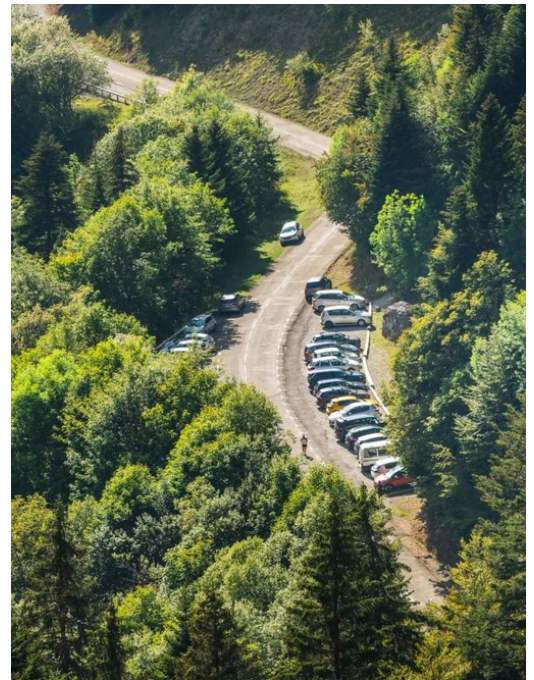
Les personnes intéressées bénéficient gratuitement des aides suivantes : une aide pour trouver une ou des personnes avec qui faire de l'autopartage, une assurance adaptée permettant d'éviter tout malus en cas d'accident, un accompagnement personnalisé, des conseils et des outils (exemple de contrat d'autopartage, carnet de bord pour comptabiliser les kilomètres). Ces aides s'adressent aussi bien aux personnes souhaitant partager leur propre voiture qu'à celles qui ont ponctuellement besoin d'une voiture.

Votre voiture passe l'essentiel de son temps immobilisée sur un parking ou dans un garage, vous avez deux voitures, mais la deuxième sert peu... Vous ne possédez pas de voiture, mais vous aimeriez en avoir une de temps en temps pour des déplacements spécifiques, vous avez une seule voiture et il vous arrive ponctuellement d'avoir besoin d'une seconde, sans que cela justifie d'en acheter une... l'autopartage est fait pour vous !

Informations et contact : accueil@parc-chartreuse.net

Coline Girard, Parc naturel régional de Chartreuse.

Coline.girard@parc-chartreuse.net 06 88 42 80 35



Nouvelles modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte d'identité doivent être déposées exclusivement dans l'une des communes équipées du dispositif de prise d'empreintes biométriques (Cognin, Chambéry Pl. Grenette, Bissy, le Biollay...cette liste est consultable sur le site www.service-public.fr).

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre **dans n'importe quelle mairie**, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Si la mairie reçoit uniquement sur rendez-vous, il faut aussi tenir compte du délai pour obtenir ce rendez-vous. À l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Attention, les délais peuvent être plus ou moins longs selon les communes. La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement.

Sur le site www.service-public.fr vous retrouverez toutes les procédures pour une première demande de carte d'identité, pour un renouvellement, pour une perte, etc. Il est conseillé de préparer la démarche en faisant une pré-demande en ligne pour gagner du temps lors du dépôt des documents. La carte d'identité a la forme d'une carte de crédit. Elle est valide pendant 10 ans.



Hommage à Émile Dalla-Costa

Le nouveau président des Anciens Combattants, Émile Quezel-Yoyon a rendu hommage, lors de la cérémonie du 11 Novembre, à Émile Dalla-Costa, disparu le 1^{er} octobre dernier.

Émile est né le 21 novembre 1934 à Chambéry. Appelé sous les drapeaux en octobre 1955, il rejoint le 6^e BCA à Grenoble pour quatre mois de préparation militaire. Il embarque ensuite pour l'Algérie où il est affecté au 48^e régiment d'infanterie à la frontière algéro-marocaine, zone dangereuse et propice aux embuscades. Aussi pour ses bons et loyaux services, il sera nommé caporal-chef. Après 24 mois passés en Algérie, il est libéré en décembre 1957, et retrouve sa Savoie.

Aussitôt, il adhère à la section des anciens combattants de Saint-Cassin auprès de ses camarades de 14/18 et 39/45. Il sera secrétaire adjoint, puis secrétaire. Après le décès de Maurice Blanc, il devient porte-drapeau, tâche qu'il accomplit avec beaucoup de sérieux et de dévouement. Il ne compte ni son temps, ni sa fatigue et participe à toutes les cérémonies communales et départementales. Il se rend même à Paris sur les Champs-Élysées, sous une pluie battante, pour le 100^e anniversaire de l'Union Fédérale.

Émile a beaucoup donné pour la section et pour le monde combattant. Il était de ceux qui donnent de leur temps et de leur savoir, au service des autres, sans jamais rien attendre en retour. Il a toujours été soutenu par son épouse qui a été associée à ces éloges.

Il était titulaire de :

- * La Croix du Battant,
- * La reconnaissance de la nation,
- * La commémorative avec agrafe Algérie,
- * La médaille de bronze de l'Union Fédérale,
- * La médaille d'honneur des porte-drapeaux.

Émile Quézel-Yoyon a conclu son hommage par ces mots :

« *Émile, notre camarade et ami, tu es parti pour un long voyage sans faire de bruit, sans déranger personne comme tu as vécu simplement. Tu resteras à jamais dans nos cœurs.*

Adieu Émile et encore merci. »



Inventaire des voies communales et chemins ruraux

Le parc naturel de Chartreuse permet aux communes de bénéficier d'un diagnostic de l'ensemble des voies communales et chemins ruraux réalisé par un bureau d'étude.

Comme Montagnole et Vimines, nous avons répondu favorablement à cette démarche afin d'avoir une vision globale de nos voiries et éventuellement modifier ou régulariser les points litigieux après une enquête publique prévue au printemps.

Cette étude qui touche à sa fin sera d'abord présentée lors d'une réunion publique prévue le 31 janvier 2023 à 18 h à la salle polyvalente.

La carte issue de l'étude sera prochainement consultable sur le site internet de la commune ; n'hésitez pas à la consulter avant la réunion publique.

